Des enfants-otages dans les conflits d'adultes

Odile Barral
Erès, janvier 2013
175 pages, 10 €

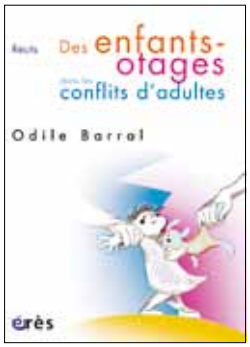

L'auteure de cet ouvrage est bien connue à la LDH. En effet, celle qui fut pendant douze ans juge des enfants à Albi et à Toulouse fut aussi secrétaire générale du Syndicat de la magistrature, et nous avons donc eu maintes fois l'occasion de travailler avec elle, notamment en août 2011, lorsque l'ordonnance de 1945 subit son énième modification.
Les six récits qu'elle propose dans ce livre sont inspirés de son expérience professionnelle, mais ce ne sont pas de simples témoignages, puisqu'Odile Barral a parfois fondu plusieurs histoires en une seule. Pourtant, le parti pris de l'écriture est toujours le même : raconter du point de vue des mineurs, faire comprendre sans mièvrerie comment peut raisonner un garçon ou une fille de 15 ans, engagé(e) dans un processus de délinquance ou impliqué(e) dans un conflit d'adultes.
Sur les six cas, un seul exemple de mineur délinquant. Sans doute faut-il voir là la volonté d'O. Barral de rappeler que, contrairement aux affirmations répandues par un certain discours ambiant, le juge des enfants a plus souvent affaire à un mineur qu'il faut protéger de sa famille, voire placer, qu'à un mineur auteur d'actes de délinquance. Façon aussi de rappeler combien les problèmes de la « jeunesse en souffrance » sont aujourd'hui occultés, ce qui n'est pas sans conséquences sur les moyens alloués à la justice des mineurs.
Les situations évoquées sont diverses mais elles montrent toujours comment certains enfants peuvent, à leur insu, devenir de vrais enjeux entre les mains d'adultes qui, à travers eux, vont régler leurs comptes avec leurs propres frustrations ou leur propre souffrance. Pour deux des protagonistes de ces récits, la déchirure vient d'un conflit interne à leur pays, faisant de l'une une enfant réclamée par sa « folle » de grand-mère argentine, et de l'autre un « mineur isolé étranger ». C'est l'occasion pour l'auteure de dépeindre le parcours du combattant qui attend ces mineurs, avant leur éventuelle prise en charge par l'aide sociale à l'enfance.
Le propos du livre d'Odile Barral ne tombe jamais dans le pathos facile. Mais elle parvient à dénoncer à quel point, au moment où il n'a jamais été autant question des droits de l'enfant, le droit à l'enfance – et singulièrement le droit de ne pas avoir à choisir entre tel ou tel camp familial – est régulièrement bafoué au travers de multiples « prises d'otages » par les adultes.

Françoise Dumont

L'Economie des besoins

Jacques Fournier
Odile Jacob, février 2013
288 pages, 23,90 €

Jacques Fournier a été secrétaire général du gouvernement de 1982 à 1986, puis successivement président de GDF et de la SNCF. Il n'est pas indifférent qu'il publie un livre dont le but est de défendre les services publics, en les plaçant dans une perspective plus large, qu'il appelle l'économie des besoins. Celle-ci repose sur l'idée qu'il existe tout un pan de l'économie dont la justification et la finalité sont de répondre aux grands besoins collectifs, ce que ne peut faire le marché. Et le service public sous ses diverses formes en est la part essentielle, à côté de ce qui relève de l'économie sociale et solidaire (mutuelle, associations, coopératives…). Non seulement cette économie des besoins est pour lui une réalité, qu'il mesure d'ailleurs en termes de contribution au PIB, mais c'est une richesse et un investissement sur lesquels il est indispensable de s'appuyer pour construire des alternatives.
Le livre ne se contente pas d'être une défense des services publics bien argumentée. J. Fournier entend tracer des pistes pour leur amélioration, avec, comme idée-force, celle de la démocratie qui doit présider à leur fonctionnement. Il préconise ainsi d'abandonner une conception « tutélaire » des services publics en « surplomb », par rapport à la société, et de partir des besoins fondamentaux, auxquels il faut répondre, et des droits, dont il faut assurer l'effectivité.
Pour cela, l'auteur propose d'élargir les principes traditionnels que les juristes assignent au service public, en recourant à un triptyque : égalité, qualité, convivialité (notion qu'il emprunte à Illitch). Dans une dernière partie, il s'efforce d'établir une typologie des divers types de services publics, en fonction des besoins auxquels ils répondent. L'auteur propose ainsi quatre grandes catégories : le développement humain, la vie quotidienne, la démocratie et les bases du développement, en dessinant à grands traits l'architecture qui lui semble la plus adaptée pour chacun des services qui y répondent.
Dans le détail du livre, certaines affirmations prêtent à coup sûr à discussion. Mais son intérêt est qu'il propose une défense du service public qui dépasse l'approche juridique, pour revendiquer une autre forme d'efficacité économique et humaine, et donc une autre conception de la société. C'est en cela que l'on peut y trouver de nombreux points d'appui pour nos batailles, et une source enrichissante de réflexion.

Gérard Aschieri